

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 17 novembre 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 novembre 2022

N° 22-11-10

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
Décisions du Maire –
Information du Conseil
municipal

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

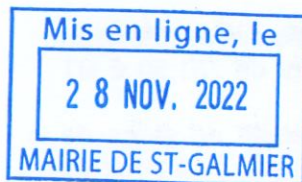
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Solange MORERE – Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI – Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jacques DECHANDON à Mireille PAULET – Arlette PEREIRA à Philippe DENIS – Christian BECUWE à Daniel DUCROS – Marie-Hélène BRUNET à Serge GRANGE – Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE – Romain MONTELMARD à Aurélie DESBREE.

Membre absent : 0.



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n° 2022-92 – Convention de mise à disposition gratuite d'équipement de tennis communaux à l'association affiliée Tennis Club de Saint-Galmier pour une durée de 4 ans à compter du 03/10/2022 soit jusqu'au 02/10/2026.
- Décision n° 2022-93 – ABRIS PLUS – Location de plancher calé de 16m x 12m pour la patinoire avec montage, démontage et transport du 30/11/2022 au 05/01/2023 – 2 785,00 € HT.
- Décision n° 2022-94 – ALEGRIA DO IMMIGRANTE – Mise à disposition gratuite de locaux situé dans l'ancien bâtiment Badoit Avenue de la Coise - 2023 à 2026.
- Décision n° 2022-95 – VERNEY CARRON – Mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage pour la faisabilité d'un aménagement de la parcelle du Kiosque Badoit (6 300 € HT).
- Décision n° 2022-96 – AIGA – Convention de formation pour l'outil informatique de gestion pour la Crèche et le Relais d'Assistance Maternelle – coût total du stage : 3 596,00 €.
- Décision n° 2022-97 – COLLEGE JULES ROMAINS – Convention de mise à disposition gratuite d'un terrain de foot synthétique Avenue de la Coise – Année scolaire 2022-2023.
- Décision n° 2022-98 – COLLEGE SAINTE-STEPHANIE – Convention de mise à disposition gratuite d'un terrain de foot synthétique Avenue de la Coise – Année scolaire 2022-2023.
- Décision n° 2022-99 – FP2SI - Convention de formation professionnelle - Maintien et actualisation Sauveteur Secouriste du Travail pour un montant de 731,50 € HT soit 877,80 € TTC.
- Décision n° 2022-100 – Conventions de mise à disposition gratuite de salles de sports aux associations baldomériennes, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2022 : Association Gymnastique Volontaire, Saint-Galmier Judo Club, Centre des Arts Martiaux, Boxe Thaï 42, HIFUMI, Billard Club Baldomérien, A Bout de Souffle.
- Décision n° 2022-101 – OFFICE DE TOURISME DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - Convention de billetterie Spectacles des saisons culturelles de Saint-Galmier pour une durée d'un an renouvelable deux fois – une commission de 10 % leur sera attribuée par vente de billet.
- Décision n° 2022-102 – GENDARMERIE - Convention de mise à disposition gratuite d'un local à la gendarmerie de Saint-Galmier - Salle des arts martiaux à partir du 1^{er} octobre 2022 pour 3 ans.
- Décision n° 2022-103 – YES HIGH TECH Contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle pour les « Contes de Noël » le 18 décembre 2022 en Mairie– au prix de 388,63 € HT soit 410,00 € TTC.
- Décision n° 2022-104 – Tarif pour occupation temporaire du domaine public, Monsieur ALIBERT pour la vente de sapins pour la période du 26 novembre au 23 décembre 2022, forfait de 5 € par jour, énergie comprise.
- Décision n° 2022-105 – Convention pour l'activité golf à l'école primaire entre l'éducation nationale, le comité de Golf de la Loire, la Mairie de Saint-Galmier et l'OMS de Saint-Galmier pour une durée de un an sur la période scolaire 2022-2023 renouvelable 3 fois – soit 4 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20221116-22-11-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022
Affichage : 17/11/2022

- Décision n° 2022-106 – Convention de mise à disposition gratuite de la Salle des Arts Martiaux à l'association CENTRE DE FORMATION DE DEFENSE PERSONNELLE – du 1er septembre 2022 au 31 août 2026.
- Décision n° 2022-107 – Convention de mise à disposition gratuite de la Salle Marcel Pagnol à l'association BRIDGE BALDOMERIEN - 1er juillet 2022 pour 3 ans.
- Décision n° 2022-108 – Convention de mise à disposition gratuite de la Salle des Arts Martiaux à l'association AVENIR CULTUREL DE CHAMBOEUF - du 01/09/2022 au 30/06/2023.
- Décision n° 2022-109 – Avenant n°1 - Convention de mise à disposition gratuite de la Salle DEAUVILLE à l'association MJC section Qi GONG – à partir du 17 novembre 2022 et jusqu'à la fin de la convention initiale soit le 31 août 2023.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 17 novembre 2022.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20221116-22-11-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022
Affichage : 17/11/2022